VoL. XLVI | SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI,31 JANVIER 1917 | No. 14

ABONNEMENTS

Canada............	$1.00 par année
Etats-Unis.........	1.50 " "
Europe.............	2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes [illegible]ations concernant le journal o[illegible]rie devront être adressées :

Le M[illegible]
42 AVENUE P[illegible]ER
SAINT-BONIFACE - [illegible]ANITOBA
Téléphone : Main 3377

DORCHESTER

Le résultat de l'élection dans Dorchester doit réjouir tout cœur patriote.

Un principe était en jeu : le devoir du Canada de venir au secours de l'Angleterre quand son existence est menacée.

Ce principe a remporté la victoire d'une manière éclatante, et cela dans un comté canadien-français, ce qui, dans les circonstances, est encore plus significatif et vaut encore beaucoup mieux pour nous.

Bien que l'Honorable M. Sévigny, jeune homme de talent et d'avenir, ait le droit de s'attendre aux félicitations de ses amis pour son succès personnel, il nous permettra de nous élever au-dessus des personnalités pour apprécier dans toute sa signification et sa portée ce verdict de l'élection de Dorchester.

D'abord, disons-le hautement, cette élection rendra un service immense à la nationalité canadienne-française dans toutes les provinces où règne la majorité anglaise.

Elle mettra la province de Québec à sa juste place parmi les autres provinces de la Confédération.

Elle devra changer cette mentalité anglaise qui croit que le Canadien-français n'est pas de cœur avec la métropole. Elle sera aussi un avertissement direct à nos propres agitateurs que les appels aux passions de race devront nécessairement finir par se briser contre l'appel à la conscience du peuple, à sa raison, à l'honneur de la race, aux devoirs qui incombent aux citoyens de tout pays, et ajoutons-le, à l'appel de la hiérarchie catholique, représentée au Canada par son cardinal, ses archevêques, ses évêques, ses prêtres, et par la presse catholique publiée directement sous ses ordres et sous son contrôle.

Le Canadien-français a dans cette guerre un rôle immense à jouer. Ne l'oublions pas. De notre conduite actuelle dépendra l'avenir de notre nationalité.

L'empire britannique est en guerre; nous en faisons partie, nous nous réclamons de la couronne anglaise. Nos pères ont pour nous juré fidélité au roi d'Angleterre. Le drapeau de l'Angleterre nous protège. Où que nous allions, sur mer ou sur terre, nous mettons notre sécurité à l'abri de la puissance britannique. Ici même au Canada nous jouissons d'une liberté nulle part ailleurs surpassée.

Que ceux qui en doutent étudient sérieusement et consciencieusement la constitution e tles lois des autres pays, soit l'Amérique soit d'Europe et qu'ils nous disent ensuite, preuves en mains qu'il n'en est pas ainsi.

Certes nous avons eu et nous avons encore nos difficultés.

Dans plusieurs provinces du Canada, la constitution est violée.

La politique, les appétits du pouvoir, en certains lieux le fanatisme, ailleurs nos propres divisions et nos jalousies mesquines, ont contribué au malaise qui existe et aux injustices commises, mais il n'en est pas moins vrai que l'Église catholique jouit au Canada d'une plus grande liberté que dans n'importe quel autre pays.

Nous sommes appelés aujourd'hui à défendre la couronne d'où découle cette liberté, à nous de faire notre devoir, complètement et sans défaillance. Notre vie nationale n'a jamais été aussi en jeu qu'en ce moment.

Quand cette guerre terrible qui aujourd'hui enserre le monde de ses griffes cruelles sera terminée; quand l'Angleterre, la France et leurs alliés auront vaincu le militarisme prussien, les comptes seront tirés, le partage des honneurs et des défections se fera. Les vainqueurs seront d'autant plus sévères que le danger aura été plus grand. Et chaque puissance demandera à ses enfants ce que chacun a fait pour la défense du toit paternel.

La France reconnaîtra que les catholiques ont oublié héroïquement les lois persécutrices pour voler, à la suite de leurs curés *sac au dos*, au secours de la patrie menacée ; l'Angleterre constatera avec orgueil que de tous les coins de son vaste empire, ses fils sont accourus avec promptitude aux appels de la mère. Et chaque pays en fera de même.

Que dira-t-on de la petite nationalité du Canada dans les veines de laquelle coule le généreux sang français ? A nous de le dire. Prenons garde qu'un faux nationalisme ne cause le suicide de toute la race. N'allons pas nous endormir dans l'indifférence. Indifférence causée peut-être par des lois provinciales injustes, mais même ces lois ne sauraient nous dégager de notre devoir de citoyens. Elevons-nous plus haut, montons jusqu'aux pieds du trône. Entourons-le. Que les catholiques de France soient nos modèles, et quand la victoire aura ramené le calme, nous pourrons, la tête haute, faire appel à la saine opinion publique, à l'esprit de justice de la majorité de ce pays.

En 1775, en 1812, en 1870, nos pères avaient à supporter les mêmes luttes que nous, et tout de même ils ont été dignes de leur sang et fidèles à leur serment. Sera-t-il dit que les Canadiens-français de notre époque n'ont pas su sauvegarder l'héritage national ? Non, cent fois non.

Songeons-y sérieusement.

Nos réclamations futures seront fortes ou faibles dans la mesure du devoir actuel accompli. Les petits groupes français disséminés çà et là sur le territoire canadien demandent à la province de Québec, boulevard de la race française au Canada, à ses chefs, une direction [illegible]. L'Église catholique l'a donnée, lumineuse et loyale comme toujours.

Les [illegible] du comté de Dorchester ont répondu noblement à l'appel. [illegible] au-dessus des petites mesquineries de parti, ils ont reconnu d'une manière éclatante le devoir de tout citoyen britannique de porter secours à la Grande Bretagne. Et leur verdict de samedi dernier [illegible] honneur ainsi qu'à toute la nationalité canadienne française.

Joseph BERNIER.

LE RECRUTEMENT CANADIEN-FRANÇAIS

Le peu de temps que le colonel Mignault a pu consacrer à son [illegible] à Winnipeg ne [illegible] pas permis de rencontrer beaucoup de Canadiens-français. Mais [illegible] de mardi soir, dont nous avons entretenu nos lecteurs [illegible] suffira, croyons-nous, pour jeter les bases d'une organisation efficace au milieu de nous.

Quelques renseignements peuvent être opportuns :

Le colonel Mignault n'est pas venu prêcher parmi nous la conscription ; il n'est pas venu non plus réclamer l'enrôlement outré ; il est venu faire appel aux Canadiens-français de l'Ouest d'une manière générale en faveur de l'Ouvre de la Guerre : il est venu expliquer à ses compatriotes que la situation des Alliés réclame la cohésion de toutes les forces vives qui peuvent amener la victoire, qu'on groupe chaque force dans la catégorie qu'on voudra : force militaire, force économique, force d'organisation des diverses services de la vie nationale. A ceux qui ont des terres et qui sèment du blé, le colonel Mignault et le capitaine Beaulieu ont recommandé de semer plus de blé que jamais; à ceux qui ont de l'argent, ils ont recommandé de contribuer généreusement aux divers fonds de secours ; à ceux qui ont des compétences particulières, ils ont conseillé de mettre ces compétences au service de la nation. Pour donner une idée exacte de la pensée du colonel Mignault, citons textuellement une de ses phrases : "Vous, M. L. J. Collin, de Saint-Boniface, que je vois à cette table, et qui avez donné à l'armée dans la personne de votre fils un médecin précieux, je vous demande non seulement d'être content et fier de votre don, mais je vous demande de faire encore, dans votre sphère, tout, absolument tout, ce que vous pourrez pour aider aux multiples œuvres de la guerre."

Ce qu'on est venu nous demander, à nous, Canadiens-français du Manitoba, c'est notre coopération *dans la mesure du possible et du raisonnable*, chacun à sa place, chacun selon ses aptitudes et son âge. Des officiers viendront de Montréal, qui, d'accord avec le comité local dont nous avons donné la composition il y a huit jours, se constitueront ici agents de recrutement. Alors, ceux d enos compatriotes qui le voudront, et ceux-là seulement, et qui sont jeunes, robustes, disponibles, pourront s'enrôler; ils ne seront plus incorporés dans les divers régiments de l'Ouest, où ils perdaient ieur identité, mais ils seront dirigés, par groupes, vers Montréal ou autres centres de la province de Québec, où on les incorporera à des régiments canadiens-français. Ils auront comme compagnons des compatriotes, ils seront commandés par des compatriotes, ils iront en Angleterre avec des compatriotes; et quand ils passeront en France, leur brigade sera une brigade canadienne-française. On sait comme le 22me régiment canadien-français est estimé, admiré et aimé par l'armée anglaise; on ne retrouve pas là-bas l'esprit d'hostilité qui malheureusement existe ici à un état trop aigu entre Canadiens-anglais et Canadiens-français. Tout jeune homme qui s'enrôlera sera bien traité, respecté, entouré de tous les soins auxquels a droit un soldat.

Ceci nous amène à parler du service des hôpitaux. M. le colonel Mignault nous a donné sur ce sujet les renseignements les plus intéressants, et aussi les plus honorables pour le Canada. Un jour sir Robert Borden, qui a toujours manifesté la plus vive admiration pour la conduite héroïque de la France, dit au président Poincaré, avec lequel il dînait : "Qu'est-ce que vous désirez que le Canada fasse pour la France ?"—"Donnez-nous un hôpital, et vous nous rendrez un grand service", répondit le président, à l'avance reconnaissant." Voilà l'histoire du grand hôpital canadien-français de Laval, installé près de Paris et qui peut donner asile à plus de 4,000 malades. Au reste, à peu près totues les nations alliées ont donné des hôpitaux à la France. La France, qui a dû mettre en ligne de bataille, dès les premières heures, et sans avis préalable, au-delà de deux millions d'hommes, ne pouvait pas suffire seule au service de ses hôpitaux militaires. Les nations pour qui la France envoyait au feu ses enfants ont compris qu'il fallait au moins, pour équilibrer l'honneur, donner à la France des médecins, des gardes-malades, des lits.

Aujourd'hui la cohésion est parfaite dans l'immense machine de guerre des alliés : unités militaires, ambulances, approvisionnements, coopération politique. La France et l'Angleterre surtout sont comme deux frères campés l'un à côté de l'autre pour se défendre et pour défendre leurs familles.

* * *

Nous voulons souligner un point capital du discours de M. le capitaine Beaulieu, le compagnon de M. le colonel Mignault. Le capitaine Beaulieu, qui est un patriote soucieux de l'honneur et du bon renom de sa race pour le présent et pour l'avenir, s'occupe consciencieusement avec un groupe de Montréal à faire le relevé de l'enrôlement canadien-français. A part les soldats qui ont constitué les bataillons canadiens-français, il y a un très grand nombre de soldats canadiens-français au sujet desquels on fait le silence, tout simplement parce qu'ils sont noyés dans des formations militaires anglaises, sur le long et le large du pays. M. Beaulieu et ses auxiliaires ont accès, de par les ordres du ministre de la Milice, à toutes les archives et à tous les régistres possibles. De cette manière, on pourra compter. Et tout le Canada saura. Et les Canadiens-français sauront. C'est un immense service que M. Beaulieu et ses amis rendent là à notre race; car toutes proportions gardées et toutes choses entrant en ligne de compte, l'on verra de plus en plus que les Canadiens-français ont été jusqu'ici calomniés d'une manière lamentable. Ce qui peut se dire contre nous dans le moment n'importe guère; mais pour l'avenir, nous n'avons pas le droit de laisser mettre sur les épaules de la race canadienne-française un péché qu'elle n'a pas commis. Ceux qui s'emploient à faire le décompte des enrôlements dans le pays font une œuvre de haute perspicacité patriotique.

Accusé de réception

Nous recevons le premier numéro d'un périodique assez curieux publié par le gouvernement de la province et intitulé : *Manitoba Public Service Bulletin*. Ce bulletin, qu'on peut se procurer gratuitement sur demande, est publié "by authority of the Government of Manitoba", par M. James Hooper, l'Imprimeur du Roi. C'est une revue d'une quinzaine de pages, qui s'occupe de toutes les questions qui forment le fond de notre politique locale : législation directe, écoles publiques, acte des élections, suffrage féminin, associations coopératives, immigration, agriculture etc. Le rédacteur de ce journal ne fait pas simplement un exposé des faits, mais il vante partout la main habile et bienfaisante de nos ministres provinciaux !

Ainsi voilà un journal *politique*, chargé de défendre le gouvernement Norris, et qu'on imprime sans la moindre hésitation avec les deniers publics !

Comment la trouvez-vous ??

M. Norris et ses amis fondent un journal officiel dont le but est de les porter aux nues d'un bout de l'année à l'autre, et c'est le peuple qui paie ! Nous ne croyons pas qu'il soit possible de pousser plus loin l'audace et l'effronterie.

Nous avons lu attentivement ce petit journal. C'est tout bonnement de la vulgaire littérature électorale, des appréciations qui sentent luer partisannerie politique à plusieurs milles à la ronde, de la hâblerie, du gros encens sous le nez des ministres, et tout juste assez de matière neutre pour donner à cette feuille libérale extraordinaire la chance de faire son chemin dans le public.

Il est d'usage d'offrir des souhaits aux gazettes qui voient le jour. Nous souhaitons que celle-ci disparaisse bientôt sous les coups de sifflet de toute la galerie; ou bien, qu'elle s'arrange pour ne pas faire de politique.

Ce brave juge Curran !

Le juge Curran vient de déclarer, du haut de son siège de magistrat, que dans neuf cas sur dix, une jeune servante n'est pas en sûreté dans les foyers de Winnipeg.

Cette affirmation du juge Curran est une exagération trop colossale pour que'lle fasse bien du chemin. Elle fera plutôt rire. L'honorable magistrat est trop impulsif; d'un fait particulier il saute trop fougueusement sur les conclusions. Salomon, lui, procédait avec lenteur et circonspection. Imitez Salomon, cher juge !

Feu M. J. G. H. Bergeron

L'ancien député de Beauharnois vient de mourir à Montréal. La *Presse* consacre à M. Bergeron un article où l'on sent une vive sympathie à chaque ligne. [illegible]et article est dû très probablement à la plume de M. Arthur Dansereau, le vieux maître journaliste qui a vu passer devant lui tant d'hommes et qui a buriné de ses contemporains tant de portraits intéressants :

C'est un Canadien-français merveilleusement doué qui disparaît dans la personne de M. J.-G.-H. Bergeron, dont la mort inattendue a attristé, hier après-midi, tant de cercles politiques et sociaux. Nous ne connaissions pas d'homme plus populaire et plus recherché dans le monde distingué auquel l'avait initié une carrière publique de trente-six années brillamment remplie. Esprit surtout primesautier, il possédait l'art de la conversation dans sa versabilité la plus exquise, avec toutes les ressources que possède le causeur bien renseigné sur tous les sujets possibles. C'était un charmeur.

Inutile de dire que cette précieuse attribution le suivit surtout à la tribune, dont il fut une illustration.

... ...

Rien ne ressemble plus à la guerre que la politique. Ce sont les mêmes plans de bataille, la même mobilisation de forces vives, les mêmes formes de tactique. M. Bergeron aurait fait un grand général, si le sort l'avait mis à la tête de fortes légions. Ce sont, peut-être, les succès précoces, dûs à une vigueur intellectuelle exubérante, qui ont le plus nui à son avenir; non pas qu'il ait jamais compromis une seule chance, car, il était réellement pondéré; mais, élu dans le comté de Beauharnois, à 25 ans, il avait déjà vingt et un ans de représentation, quand il fut défait, à l'âge de 46 ans. Le peuple est, avant tout, instable et se fatigue des meilleurs hommes. Tous les pays sont remplis de ces Athéniens qui étaient ennuyés de voir vanter la vertu d'Aristide. L'électeur se lassa, un jour, d'entendre faire trop longtemps l'éloge de son populaire député. Ses alternances subséquentes de succès et de mécomptes, inhérents à toutes les luttes de longue haleine, coicidèrent mal avec les élections de 1911, où ce fut, pour lui, le tour d'une défaite sur le seuil même de la victoire finale. Il ne put prendre place dans le char triomphal qui amenait son parti au pouvoir et qui l'aurait porté lui-même au Capitole. Il est certain que M. Borden l'aurait appelé un des premiers, lors de la formation de son cabinet, puisqu'il l'avait déjà consacré comme son lieutenant dans la grande tournée politique qu'il fit dans l'ouest, en 1908.

... ...

Ce fut une incroyable surprise quand M. Chapleau présenta aux cercles politiques et aux journaux du temps ce jeune inconnu comme le candidat conservateur dans Beauharnois, en 1872, de préférence à de vieux lutteurs qui étaient déjà sur les rangs. Et, cependant, c'est Chapleau qui avait raison, parce qu'il voyait mieux et plus loin que les autres. Il y eut toujours une forte affinité d'idées entre ces deux hommes remarquables, qui débutèrent de la même manière au bas de l'échelle, et même loin de la politique, puisque tous deux avaient été jetés dans la carrière commerciale par ceux qui leur voulaient du bien. Les grandes aptitudes ont leur magnétisme spécial; et les destinées obéissent à une attraction mystérieuse qu'on ne saurait expliquer. Ces deux intelligences d'élite furent invinciblement écartées par nous ne savons quelle force de leur sphère primitive, et assignées pour ainsi dire à leur insu, à des destinées qu'elles ne pouvaient pas concevoir alors.

Voilà comment M. Bergeron devint l'un des facteurs de la politique dirigeante, un des hommes d'action les plus énergiques, les plus droits, les plus convaincus. Et, avant tout, il fut l'honnêteté même et le patriotisme incarné. L'histoire lui réserve une grande place dans le Panthéon.

Comme chrétien, nous pouvons, sans crainte, l'offrir comme modèle à toutes les générations présentes et futures. Il n'a jamais affiché la piété qu'il cultivait si jalousement. Il gardait pour lui seul ce grand repos de l'âme, qui était sa puissance d'activité extérieure. Il avait su placer toute la valeur de sa vie dans ce modeste intérieur qu'une épouse d'une mentalité supérieure et digne de lui rendait vraiment grand, et enviable même aux yeux des indifférents. Le bonheur réel a toujours habité ce ménage privilégié, où Dieu avait sa large part.

Le chiffre de la majorité conservatrice

La majorité de l'Hon. M. Sévigny dans Dorchester a été de 276.

LE NOUVEL EFFORT DU CANADA

Le Temps de Paris publie l'article suivant :

Les Dominions se préparent à prendre leur part de l'effort imposant dont M. Lloyd George traçait, il y a trois jours, le tableau aux Communes. Le Canada, fidèle à des traditions, a arrêté ses dispositions en vue de l'année décisive. Dès la première semaine de 1917, il procédera, pour une utilisation meilleure des effectifs de l'armée et des usines, à un recensement général de sa population.

Le premier ministre, sir Robert Borden, fait en ce moment de ville en ville, une campagne de discours qui servira de préface à la "registration" de janvier. Deux traits caractérisent son appel. Il fait ressortir d'une part le sens national de l'action canadienne : c'est par sa libre volonté, par enrôlements volontaires, toutes les dépenses etant couvertes par les ressources du Dominion, que le Canada a constitué l'armée qui lutte sur nos champs de bataille Il démontre d'autre part l'étroite et vitale colidarité qui, dans la guerre mondiale, associe les intérêts du Canada à la résistance organisée de l'empire britannique tout entier : car, si cette résistance était brisée, le Saint-Laurent, comme les fleuves d'Europe, serait livré dans l'avenir au caprice des agressions allemandes.

Voilà plus de deux ans que le Dominion prouve par ses actes que sa pensée se confond avec celle de son premier ministre. Par le libre jeu des engagements, il a enrôlé 370,000 hommes, et il compte arriver d'ici peu au chiffre de 500,000, qu'a fixé le gouvernement. La population est de 8 millions d'âmes. Ce premier effort est donc considérable. Il est souligné par le chiffre des pertes, 65,000 hommes. Il est illustré par l'éclatante bravoure des officiers et des soldats, qui, devant Ypres et sur la Somme, ont su, dans des épreuves répétées, forcer l'admiration du monde.

L'activité industrielle a répondu à l'héroïsme des combattants. Au début de 1916, sir Sam Hughes, alors ministre de la guerre, a donné des chiffres qui sont à retenir. A cette date, le Canada avait produit 22 millions d'obus, et il en envoyait en Angleterre 1,200,000 par mois. Ces chiffres ont augmenté régulièrement depuis lors. Il y faut ajouter l'appoint des envois de zinc et de nickel, essentiels à la production des alliés, et noter que les usines de guerre emploient plus de 100,000 travailleurs,—sur 8 millions d'habitants.

Financièrement, le Canada ne joue pas, dans l'effort commun, un rôle moins brillant. Dans une interview récente, son ministre des finances, sir Thomas White, a donné de ce rôle un résumé précis. Le budget du Dominion est en excellente condition. Grâce à la confiance du public et à d'ingénieux arrangements avec les banques, deux emprunts de guerre, couverts chacun deux fois, ont pu être émis. Une avance de 1 milliard de francs a été faite à la métropole pour faciliter les achats et fournitures à destination du Canada. Une gestion ferme et prudente assure les résultats de demain.

Ce sont ces résultats que prépare sir Robert Borden, lorsqu'il rappelle à ses compatriotes que le sort du Canada se joue sur les champs de bataille d'Europe. "Les grandes races de pionniers du Dominion, disait-il le 6 décembre à Montréal, ont combattu côte à côte dans quelques-unes des plus violentes batailles de cette guerre et ont conquis, pour leur pays comme pour elles-mêmes un renom immortel. Il faut que l'entente entre la France et l'Angleterre soit conronnée, au Canada, par un dévouement commun et enthousiaste à la même cause impérissable."

... ...

La lutte est entre deux conceptions de la vie : la conception allemande fondée sur l'écrasement du droit, la cnoception des alliés fondée sur son respect. Il n'est point de nuances politiques qui puissent obscurcir l'éclatante antimonie de ces deux doctrines, ni atténuer l'impératif de l'obligation qui s'en dégage. A Québec comme à Paris, à Petrograd comme à Londres, il n'est de salut pour une doctrine politique et sociale, quelle qu'elle soit, que dans la victoire des alliés. La victoire gagnée, on se retrouvera, on se reclassera, et peut-être on s'apercevra qu'on peut sans grand'peine s'entendre. Pour le moment, un seul mot d'ordre : battre l'ennemi.

AU SERVICE DES INTERETS FRANÇAIS

UTILES PUBLICATIONS

Le Comité permanent de la Langue française et son organisme de propagation etaoin etaoin etaoin h propagande : le Ralliement catholique et français en Amérique, annoncent qu'ils publieront, à partir de novembre prochain, comme leur organe officiel, "le Croisé". Ce sera, nous apprennent-ils, "une revue mensuelle *des intérêts français en Amérique*, ainsi que *de la Presse de langue française dans les deux mondes* : étudiés à la lumière de la doctrine et de la discipline catholiques, garanties par excellence de leur sécurité et de leur efficacité."

On s'abonne au Secrétariat général de la Langue française : Québec, *à l'Université Laval — No 126, Casier*. Tarif, 50 sous par an.

Le Comité permanent L.-F. et le Ralliement catholique nous offrent, en même temps, une gracieuse formule de "Prières pour la race" : un coquet petit feuillet de quatre pages, gentiment illustré, que l'on se promet de distribuer, *gratis*, à des milliers et à des milliers d'exemplaires, parmi les enfants des écoles catholiques, dans tous les centres français d'Amérique, qui voudront prendre part à cette croisade. La circulaire qui accompagne cet envoi s'en explique comme suit : *"Il a paru utile et opportun au Comité permanent de la Langue française, dans les circonstances actuelles, de favoriser, autant qu'il est en son pouvoir, la croisade de recours à l'assistance surnaturelle, qui semble s'imposer à nos aspirations nationales. Dans ce but, il a fait préparer, au nom du "Ralliement catholique et français en Amérique", son organisme de propagande, une édition populaire — avec illustrations et fort jolie — de deux magnifiques prières à S. Jean-Baptiste et à Jeanne d'Arc, avec les invocations qui s'y ajoutent naturellement."*

L'idée est fort heureuse et l'initiative est digne du plus franc succès, ainsi qu'en ont déjà témoigné, depuis 1 mois seulement que la campagne est lancée, des autorités parmi les plus compétentes en la matière, comme Mgr l'évêque de Haileburv, les directeurs des collèges Bourget, de Saint-Laurent, de L'Assomption, les dirtctrices d'écoles dirigées par les Ursulines, les Dames de la Congrégation et autres religieuses aux Trois-Rivières, à Chicoutimi, etc., etc.

Nous félicitons donc bien cordialement le Comité permanent de la Langue française, pour la féconde pensée dont vient de s'inspirer, une fois encore, son dévouement constant "au service des intérêts français", et nous lui souhaitons toute l'abondance de résultats favorables qu'il a droit de s'en promettre, pour le bénéfice des causes qui lui sont chères.—*L'Action catholique.*

La Croix Rouge Française

Nous donnons ci-après une liste des gagnants des prix de la tombola tenue mercredi de la semaine dernière dans les salles du club "Le Canada", à la fin du thé organisé par Mme C. Delmarque au profit de la Croix Rouge Française (Comité de Winnipeg).

Collerette de fourrure, don du Magasin Bleu, Mlle M. T. Goguillon; bonbonnière en argent, don de Madame L. Richer, M. H. Libermé; poêle électrique, don de Grymonpré & Fontaine, M. A. H. de Trémaudan. Un empiècement au crochet, ouvrage et don de Mme J. V. Guilbert, a été gagné par l'acheteur du billet No. 744 qui peut se procurer l'article en question en s'adressant à la Trustee Company of Winnipeg, Ltd., chambre 300, Edifice Nanton, angle des rues Main et Portage.

Le pain pour le thé a été offert par la maison Germain & Cie., la viande, par Mme L. Goguillon, le lait, la crème et les gâteaux, par Mme Mainvielle, les cigares par MM. A. Gauvin et Guilbault, le café par l'épicerrie McDougall, le thé par l'épicerie André, le sucre par l'épicerie Pelletier. D'autres objets offerts par Allaire & Bleau, Robinson & Cie., la pharmacie Wallar et d'autres personnes ou maisons ont été ou gagnés ou conservés pour une tombola du même genre qui sera donnée un peu plus tard.

Comme il n'y a eu aucun frais pour ce thé et cette tombola, les recettes se montent à la somme de $37.50, se trouvent à être nettes.

'NOUVELLE CROISADE'

SIMPLE HISTOIRE

("Le Canadien-français" d'Edmonton)

Il était une fois un saint Louis—Louis V—né au pays de l'or. Dès sa plus tendre enfance, il fut porté avec respect, enchâssé comme une relique; il eut même été baisé avec dévotion si sa position élevée n'eut mis une barrière entre lui et... beaucoup de monde.

Cependant Louis désirait plus de liberté; il eut préféré sortir et connaître un peu toutes les classes de la société. Souvent il rêvait de recevoir la caresse de mains douces ou rugueuses, de sentir sur sa face les larmes de joie des déshérités; de voir briller de plaisir les yeux de nouveaux amis et il gémissait sur son triste sort de prisonnier riche qui le privait de toutes ces émotions. Ce que voyant, son bon maître le généreux M. Dao résolut de s'en séparer et de le faire voyager en lui donnant un guide désigné par le sort. Tout joyeux mon Louis accepta non sans avoir entendu les réflexions suivantes: —"Quel sera ton nouveau maître?... Avec lui, iras-tu passer ta vie devant l'autel du Seigneur ou traîner ton âme d'or dans la boue des passions mauvaises?... Deviendras-tu l'esclave d'un homme dont la jalousie te fera mourir avant l'heure, usé par le chagrin?... ou bien le jouet d'une femme mondaine et coquette qui te préfèrera dentelles et bijoux?... Iras-tu te perdre dans le capiteux parfum des fleurs des bibliothèques malsaines?... ou là-bas soulager la misère de nos pauvres soldats?... Sur terre ou sur mer, feras-tu route en bonne ou mauvaise compagnie?..... Dieu seul le sait.

Le moment approche où ton sort va changer: une enfant les yeux bandés —va choisir ta destinée. Elle fera de toi un bienfaiteur ou un brigand, un misérable ou un bien-heureux.—Vois tous ces yeux d'ardente convoitise fixés sur toi... Enfin, le numéro gagnant est sorti!... Où est l'élu ou plutôt l'élue car c'est une dame. Elle s'avance joyeusement et reçoit le beau Louis qui, tout surpris, se dérobe "dans l'ombre." Mais en prenant possession de son "prisonnier" la dame lui a déjà dit adieu. Elle le remet en liberté en lui répétant les strophes de la vieille chanson:

"Louis d'or quittant la bourse
D'un Nabab gras et vermeil
Avant de prendre ta course
Veux-tu suivre mon conseil:
Roule, roule
Par la foule,
Bienfaiteur aventureux
Et sans bruit, sans frais d'affiches
Fais encore mieux que des riches
—?... Oui, en faisant des heureux!"

Et voilà l'histoire d'un St-Louis ou mieux de ce "Cinq Louis d'Or." Suivant le conseil du charitable poète, il eut "faire des heureux" et pour cela n'a trouvé rien de mieux que de procurer à nos chers Canadiens-français d'Edmonton l'occasion de puiser à la source pure des bons exemples écrits, le modèle et le goût des plus hautes vertus. Ce sera si "Dieu le veut" une nouvelle Croisade et elle aura nom: "Oeuvre des bons livres français."

Tout souscripteur à cette oeuvre, outre du mérite du précieux don intellectuel fait à ses frères et sœurs de l'Ouest, aura largement contribué à la conservation de notre langue, ici. De plus, il possèdera des chances de gagner à son tour une pièce d'or de vingt dollars. Ce cinq-louis, issu de la charité et sanctifié par elle, après avoir roulé — (non comme la pierre mais comme la boule de neige)—dans un heureux et fructueux voyage, ira porter bonheur à l'un de nos plus généreux ou plus humbles donateurs.

"Dan L'Ombre."

Edmonton, 14 janvier 1917.
Du "Canadien-Français" janvier 1917.

Travaillons à conserver notre Langue en souscrivant à l'"Oeuvre des bons Livres Français" dans l'Oust.

Chaque souscription de dix centins donne droit au tirage d'un vingt piastres d'or.

Prière d'envoyer toute communication à ce sujet à:

Madame Dan L'Ombre,
Casier Postal 2121,
Edmonton, Alberta.

LE CLUB "LE CANADA"

Les salles du club "Le Canada" débordaient littéralement vendredi dernier à la partie de cartes habituelle. Toutes les tables étaient occupées. Les gagnants des prix ont été comme suit: Dames, 1er prix offert par la pharmacie Wallar de Saint-Boniface, consistant en une boite de papeterie, Mme John Murphy; consolation, Mlle Rose Desrosiers. Messieurs: 1er prix, consistant en six bouteilles de vin de tempérance, offert par M. F. X. Lavoie, M. A. R. Schultz; consolation, M. Ant. Labelle. Le prix de la tombola, consistant en une bonbonnière en argent, offerte par M. Marcel Mollot a été gagné par M. C. Phaneuf.

La 11ème partie de cartes du club aura lieu comme d'habitude vendredi prochain, à 8 heures 30 très précises.

Dimanche prochain, 4 février, le club tiendra sa réunion publique bi-mensuelle. L'entrée est gratis, et il n'est pas nécessaire de recevoir d'invitation pour y assister. Les dames sont très particulièrement invitées. M. Pierre Lardon parlera de la poésie lyrique en France de 1555 à 1606. C'est un sujet extrêmement intéressant que tous ceux qui désirent perfectionner leurs connaissances de la bonne littérature française voudront entendre.

—*Communiqué.*

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

La Traite des Blancs organisée par l'Allemagne

En Belgique occupée

Déclaration du Baron Beyens, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

Le Baron Beyens, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a fait le 9 novembre 1916, la déclaration ciaprès à l'Associated Press :

Le Gouvernement allemand fait procéder dans un grand nombre de communes de la Belgique occupée, Alost, Gand, Bruges, Courtrai, Mons, pour ne citer que les premières qui ont été victimes de la mesure des autorités militaires allemandes, à des rafles d'hommes valides en état de porter les armes, riches ou pauvres, quelle que soit leur condition sociale, s'ils sont inoccupés ou sans travail. Les bossus, boiteux ou manchots sont seuls exceptés. Ces hommes, arrachés par milliers à leurs familles (15,000 rien que pour les Flandres), sont envoyés Dieu sait où. On en a vu remplissant des trains entiers qui se dirigent vers l'Est et vers le Sud. Ils sont employés vraisemblablement en Allemagne et dans le Nord de la France à des travaux de diverse nature.

L'autorité allemande cherche à justifier ces déportations en prétendant que l'occupant doit prendre, d'après la Convention de La Haye, tous les règlements nécessaires pour rétablir l'ordre public et la vie publique. Elle offirme que les chômeurs ne doivent pas tomber à la charge de l'assistance publique, et que les travaux auxquels ils sont occupés n'ont pas trait à la guerre. Les vrais coupables de l'état d'inactivité et de dépérissement de l'industrie belge seraient, d'après elle, les ouvriers eux-mêmes, qui préfèrent vivre de la charité plutôt que de leur travail, et aussi l'Angleterre, qui a interdit l'importation des matières premières en Belgique.

Est-il besoin de répondre que le travail ne ferait pas défaut en Belgique, si les Allemands n'avaient pas raflé dans les usines les matières premières, le cuivre, les huiles, comme ils rafleront peut-être demain les courroies de transmission, que dès à présent on est obligé de déclarer en détail; s'ils n'avaient pas réquisitionné un grand nombre de machines, de pièces de machines et de machines-outils; si enfin, ils n'avaient pas frappé de droits de sortie prohibitifs métallurgiques exportés en Hollande, pour écarter de ce marché, le seul qui restât ouvert aux Belges, un concurrent gênant pour l'industrie allemande ?

Est-il besoin d'ajouter que les industries citées par les journaux allemands comme n'ayant aucun rapport avec la guerre, telles que les carrières et les fabriques de chaux, fournissent à l'armée allemande les matériaux nécessaires au béton dont elle fortifie et consolide ses tranchées ?

Si l'on voulait utiliser les bras de nos ouvriers pour la réfection et l'entretien des routes, fallait-il pour cela les déporter comme des troupeaux au lieu de les employer à proximité de leurs demeures et de leurs familles ?

La vérité est que l'Allemagne, par ces rafles de Belges, entend libérer un nombre équivalent d'ouvriers allemands pour les enrégimenter et combler les vides de ses armées.

Le Gouvernement belge dénonce aux nations civilisées,—parmi lesquelles le peuple américain s'est signalé par son amour du droit et de la justice, son horreur de l'oppression et son empressement pour secourir les nombreuses victimes de la guerre,—ces violations du Droit des gens et des règlements conventionnels de La Haye.

Il proteste de toute son éenrgie contre la traite des blancs organisée en Belgique au mépris des principeh d'humanité et des conventions internationales.



Soumissions

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, le 12 février 1917, des soumissions séparees pour la fourniture de "balais, pinceaux et brosses", "chaînes", "charbon", "quincaillerie", "boyaux (hose)", "huiles et graisses", "articles d'étoupage (packing)", "peinture et huile à peinture", "cordes de manille", "câbles métalliques", "tuyaux à vapeur, valves et garnitures de tuyaux à vapeur" requis pour les dragues du ministère, dans le Manitoba, durant l'exercice financier 1917-18.

Chaque soumission devra être envoyée dans une enveloppe sépaée, cachetée, adressée au soussigné, et portant en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour quincaillerie, Manitoba", "Soumission pour chaînes, Manitoba," etc., etc., suivant les articles demandés.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, signées de la main des concurrents. On peut se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, et au bureau de l'ingénieur suppléant, 702 Notre-Dame Investment Building, Winnipeg, Man.

Un chèque pour le montant mentionné dans la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 17 janvier 1917.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

3-14

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée

MGR L'ARCHEVEQUE

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est arrivée hier soir à Saint-Boniface, après une absence de trois semaines dans l'Est.

Une intéressante conférence

L'honorable juge Prud'homme a été le conférencier de l'Union Canadienne dimanche soir. Il a parlé devant un nombreux auditoire.

Le conférencier nous a promenés avec une grande érudition dans le domaine du passé; il a établi au moyen d'une documentation irréfutable que la langue française avait pour elle dans l'Ouest canadien non pas seulement le droit naturel et le droit des gens, mais aussi la *loi*. Il a prouvé par conséquent que cette affaire n'est pas simplement une question de sentiment et de bon vouloir, mais une question de *droit*. En fait tout la conférence était intitulée : "Les droits du français".

Tout en établissant sa thèse, l'honorable juge a déroulé devant nous toute la galerie si intéressante, et souvent héroïque, des pionniers de notre race dans la partie occidentale du Canada. Aussi l'Union Canadienne a-t-elle remercié très cordialement le conférencier.

A l'issue du discours de Son Honneur, Mlle Marguerite Prud'homme a chanté fort gentiment, accompagnée par sa sœur, Mlle Pauline Prud'homme.

DES BRAVES

Parmi les douze réservistes français arrivés lundi soir à Winnipeg, mentionnons deux braves de Saint Boniface : le sergent Raynaud, décoré de la Croix de Guerre, et Henri Brunache, un des *diables bleus* des tranchées. Les amis des deux vaillants soldats leur ont fait une chaude réception.

M. JULES COLLON

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris mercredi dernier que notre ami M. J. Collon avait fait une chute sur le trottoir de l'avenue du Portage et s'était cassé une jambe. Le vénérable vieillard a été transporté à l'hôpital, où il a reçu les soins les plus attentifs.

Ces derniers mois surtout, M. J. Collon avait manifesté comme un regain de vigueur pour s'occuper de nos causes religieuses et nationales. L'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba n'a pas de membre plus dévoué. Les nombreux amis de M. Collon font des vœux pour son prompt retour à la santé.

DOUBLE DEUIL

Feu M. Ls.-G. Gagnon, décédé mercredi dernier avec une soudaineté si navrante, était un homme d'un mérite solide. Son caractère était fait de probité dans les idées, de courtoisie, de zèle aussi pour les causes qu'il aimait. Candidat dans diverses élections, et fort combatif par tempérament, M. Gagnon n'en conserva pas moins dans ses luttes les plus belles qualités de savoir-vivre et de générosité. Il appartenait au parti libéral; ce n'est pas une raison pour que nous refusions ce témoignage à sa mémoire. Dans son parti, il aurait pu, et aurait peut-être dû occuper une plus large place. Pour le dédommager des illusions qu'il avait pu concevoir dans un âge plus jeune sur les attraits de la vie publique, il a eu un foyer plein de bonheur : une épouse et des enfants qui étaient sa joie et quelques livres dont il nourrissait son ardente et belle nature.

* * *

Nous présentons aussi à la famille nos plus profondes condoléances à l'occasion de la mort de mademoiselle Dallas Gagnon. Mlle Gagnon laisse des amitiés nombreuses, que lui avaient valu ses belles qualités. Le deuil qui frappe cette excellente famille est très largement partagé.

UNION METISSE

La réunion annuelle générale de l'Union Nationale Métisse du Manitoba, aura lieu à Winnipeg, au No. 306, Edifice Nanton (203 avenue du Portage), le mardi, 13 février 1917, à 2 heures de l'après-midi.

But de l'assemblée: Réception des rapports du conseil actuel, et élection des officiers pour l'année courante.

Les membres sont invités à s'y rendre en aussi grand nombre que possible.

ALEX. RIEL
14-15 Président.

A LA LEGISLATURE

Nous désirons féliciter nos députés français de la part qu'ils ont prise aux débats de la Législature la semaine dernière. M. Préfontaine, le chef de l'opposition, a fait une critique pertinente et mesurée de la conduite du gouvernement ; il n'a pas eu de misère, certes, a trouver le défaut de la cuirasse; la cuirasse est toute trouée, il y a des défauts partout ! Finances, Travaux Publics, Education, tout est conduit avec un esprit d'arbitraire, d'autocratie et de caprice qui fait pitié chez un groupe d'hommes qui s'étaient donnée au peuple comme de purs démocrates. M. Préfontaine s'est accordé avec le gouvernement sur un seul point, c'est qu'il faut donner à l'Angleterre et aux alliés toute l'aide qui est en notre pouvoir, et contribuer à la défaite allemande. Le chef de l'opposition a censuré comme il est convenable les discours si déplacés de MM. Dixon et Rigg.

M. Jacques Parent, député de Morris, a également passé en revue la politique du gouvernement et il a attaqué avec vigueur le système de drainage adopté par le Département des Travaux Publics. M. Parent se prononce aussi fortement en faveur de la construction en notre province de la route Internationale Jefferson. Le député de Morris condamna l'attitude adoptée par MM. Dixon et Rigg au sujet du Service National.

M. Parent fit part à la Chambre qu'il avait été indirectement accusé par quelques libéraux de son comté d'avoir commis des actes irréguliers dans l'affaire du Collège Agricole; il revendique son honneur et offre de se soumettre à une enquête, si on le veut. Le Procureur-Général se leva immédiatement et rendit hommage à la parfaite honorabilité de M. Parent et dit qu'il n'avait jamais rien oui dire à ce sujet par qui que ce soit, et que, pour lui et pour le gouvernement, il mettait l'honorabilité de M. Parent à l'abri de tout soupçon.

Le député de Sainte Rose, M. Joseph Hamelin a demandé au gouvernement la production des comptes dans le procès des Ministres; il a aussi demandé quel contrat avait été fait avec le juge Galt, et l'avocat Phillips au sujet de l'enquête du Collège Agricole. Le gouvernement répondit qu'il n'avait pas fait d'arrangement spécial avec le juge Galt et M. Phillips, ce qui indique bien nettement que le gouvernement ne veut pas prendre le public dans ses confidences au sujet de la Commission Galt. Quant aux comptes du Département du Procureur-Général on constata avec stupeur que malgré les dépenses énormes du Département, les comptes de MM. Bonnar, Craig et Coyne n'ont pas encore été payés. Or c'est probablement les plus hauts montants qui seront déboursés, car personne ne suppose que ces messieurs, si farouches vengeurs de la morale publique soient ils, vont travailler pour des noisettes ! Et que personne n'oublie, s'il-vous-plait, que le gouvernement Norris est un gouvernement d'économie, et un gouvernement qui n'a pas peur de prendre le public dans ses confidences. Il faut féliciter M. Hamelin de l'initiative qu'il a prise à ce sujet.

M. Aimé Bénard, député d'Iberville, a fait une interpellation au sujet de la destitution de M. McMillan, Député Ministre de l'Agriculture et M. R. O'Malley, Inspecteur en chef des Mauvaises Herbes. M. Bénard a constaté le jeu détestable de la guillotine auquel s'est livré le gouvernement Norris, et il a fait à ce sujet une enquête qui montrera à toute la Province avec quelle désinvolture le gouvernement actuel se débarrasse d'un serviteur fidèle, pourvu qu'il puisse placer un partisan.

M. P. A. Talbot, député de La Vérendrye, a de nouveau pris le gouvernement à partie sur la question bilingue; il l'a fait en termes vigoureux dont il faut le louer.

Société Saint-Jean-Baptiste

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a fait dimanche l'élection de ses officiers pour l'année courante :

Président : M. Noël Bernier.
1er vice-président: M. le Dr Lachance.
2nd vice-président: M. J. A. Marion.
Secrétaire: M. Alex. Bernier.
Sec.-Correspondant: M. C. W. Raymond.
Trésorier: M. A. Manny.
Ass.-Trés.: M. A. Prendergast.
Com. Ord.: M. J. A. Charette.
Ass. Com. Ord.: M. J. E. Fontaine.

Comité de Régie: L'Hon. juge Prendergast; l'Hon. juge Prud'homme; M. H. Béliveau; MM. J. A. Beaupré; M. A. A. Cusson; M. le Dr Laurendeau; M. Victor Mager; M. Alex. LaRivière et M. A. J. Papineau.

GRAND CONCERT

NICO POPPELDOFF AU COLLEGE

C'est donc lundi, le 19 février, que le grand violoniste belge sera chez nous, à Saint-Boniface dans la grande salle du Collège.

Du chant et de la musique; des voix d'enfants et du violon; les petits sopranos du Collège et POPPELDOFF, tels seront les pièces de résistance du grand festin musical. Ce sera la soirée par excellence du vrai plaisir esthétique. Quand ces occasions-là passent, ça ne se manque pas. Ce concert est au profit de la Saint-Vincent de Paul du Collège, œuvre du Cercle Provencher de l'A. C. J. C. Ce sera donc pour nos pauvres que nous irons retenir nos places au Collège ou à la Winnipeg Church Goods, Saint-Boniface.

AU SACRE-CŒUR

Les heureux gagnants de la partie de whist d'hier soir, sous les auspices de l'Union St-Joseph du Canada ont été: 1er prix des dames, Mlle Rose Marie Patry; consolation, Mlle N. Barry; 1er prix des hommes, M. J. H. Tremblay; consolation, M. A. Dugal.

A cette partie de cartes une assez forte somme a été perdue. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la retourner au presbytère.

La partie de mardi prochain sera organisée par la Congrégation des Dames de Ste-Anne. Il va sans dire que l'assistance sera nombreuse.

—Communiqué.

Chez Nous ET autour de Nous

Il y aura soirée de gala, par la chorale du Sacré-Cœur, mardi, le 20 février, église du Sacré-Cœur, coins des rues Bannatyne et Lydia. En outre, on jouera *La Laitière de Trianon* (opérette) de J. B. Wekerlin, sous la direction artistique du Professeur Rodolphe Pepin. Admission 50 sous. Lever du rideau à 8¼ hrs. précises.

Madame L. A. Farley a été nommée organiste de l'Eglise du Sacré-Cœur et est entrée en fonctions dimanche dernier.

Parmi les soldats blessés et ramenés du front qui arriveront à Winnipeg vendredi soir, se trouve le soldat Bourgeault, de Saint-Boniface.

Le sismographe du collège de Saint-Boniface a enregistré, hier soir, un tremblement de terre qui a duré trois minutes. Le tremblement de terre a dû se produire à 3000 milles d'ici. Washington a aussi enregistré le même événement dit le télégraphe.

Nous regrettons d'apprendre que notre ancien concitoyen, M. J. P. O. Allaire, est sérieusement malade à Montréal.

M. J. B. Leclerc, notre estimé concitoyen, vient de recevoir, par l'entremise du département de la Milice, la nouvelle du décès de son cousin, M. Elzéar Perron, de Lévis, sur le champ de bataille en France. Si les Canadiens-français ne s'enrôlent pas, ils meurent frappés par les balles quand même ! Tous les jours le télégraphe apporte aux journaux de l'Est les noms de Canadiens-français qui meurent dans les tranchées de France.

M. Cauchon, ingénieur-architecte, d'Ottawa, et autrefois de Winnipeg, a fait une magnifique conférence, à l'Alliance Française, jeudi dernier. Sujet: "Un tour de France". M. Cauchon s'est servi de projections lumineuses pour mieux faire saisir ses descriptions, qui étaient du reste fort intéressantes.

M. et Madame W. Whiteney, de Ashern, Man., accompagné de leurs enfants et de Mlle Alice Hogue, sont en visite chez Madame Genthon, 37, rue Masson.

La partie de cartes donnée par madame F. X. Lavoie, au profit de l'Hospice Youville a rapporté la jolie somme de $50.00 toute dépenses payées. Madame Lavoie nous prie de remercier toutes personnes qui ont bien voulu contribuer à ce succès.

Les bijoutiers Birks, avenue du Portage, exhibent en ce moment dans leur vitrine le fusil du soldat Riel, qui, on s'en souvient trouva une mort glorieuse sur les champs de bataille de France. Ce fusil a été exhibé à Londres il a quelques semaines.

NAISSANCE

Le 28 janvier, Madame J. C. Marcoux, une fille, baptisée Marie-Agnès-Cécile. Parrain et maraine, M. Edmond et Mlle Maria Marcoux.

Tremblement de terre à Montréal

(La "Patrie", 21 janvier)

Le tremblement de terre d'hier après-midi a causé tout un émoi à Montréal.

Le phénomène s'est produit à 2 hrs. 36 et a été ressenti dans toute l'île, dans les districts de Québec et même dans Ontario. Pendant que le sol vibrait, on entendit un bruit sourd comme celui d'un tonnerre lointain. Naturellement, cette perturbation terrestre donna lieu à diverses conjectures. Les uns s'imaginèrent qu'une violente explosion venait de se produire en quelque endroit accordé; les autres crurent que c'était là un coup d'Allemand. Tous surent à quoi s'en tenir quelques minutes plus tard quand la nouvelle courait de bouche en bouche que la terre venait de trembler.

Nuls dégâts importants n'ont été enregistrés mais le reste de l'après-midi et tard dans la soirée tout le monde parlait encore du tremblement de terre. Tout l'après-midi, des messages téléphoniques de la ville et de la campagne ont demandé à notre journal la cause de ce tremblement que la plupart du temps ils rapportaient à une terrible explosion.

Dnas les théâtres, dans les grands établissements du commerce, à l'exposition d'autos, le séisme a provoqué presque une panique. On croyait que tout s'effondrait sous la violence d'une explosion de chaudière... Les gens sortaient précipitamment des magasins dans l'effroi d'un écrasement.

Cette secousse a été la plus violente que l'on ait ressentie à Montréal depuis nombre d'années.

Dans des résidences, on nous informe que verrerie et vaisselle, et des pendules sont ombées des meubles où elles étaient installées.

Aux quartiers militaires dans le haut de la ville, il y eut, dit-on, un commencement de panique, les employés étant sous l'impression qu'une explosion venait d'avoir lieu.

L'enregistreur du McGill étant en vacances, il a été impossible d'obtenir des renseignements scientifiques exacts sur le caractère et la durée du phénomène.

LA GUERRE

Paris, 25.—Front ouest relativement tranquille.

* * *

Berlin prétend à un succès à Riga.

* * *

Les Russes remportent un succès local contre les Bulgares.

* * *

Paris 26—Artillerie sur le front ouest.

Combat violent à Riga.

* * *

Paris, 27.—L'ennemi s'empare de quelques tranchées à Verdun mais les Français réoccupent immédiatement le terrain.

* * *

Sur le front est la bataille continue à Riga.

* * *

Paris, 29. — Les Français remportent un succès signalé à Verdun et s'emparent d'un matériel de guerre important.

* * *

Furieux combat sur le front est.

* * *

On réorganise l'armée roumaine.

* * *

Paris, 30.—Combats en Alsace et dans les lignes anglaises.

* * *

Les Anglais de Mésopotamie s'emparent de tranchées russes.

* * *

uestte ...o etaoin shrdlu etaoinmh

* * *

Paris, 31. — Combats de tranchées sur le front ouest.

* * *

Rien de spécial sur les autres fronts.

THEATRES

Walker. — Cette semaine, vues animées de la guerre. Prix: 15 et 25c. Heures: 12.30 à 11 p.m. La semaine prochaine: "A Little Bit of Fluff", comédie qui durera neuf soirées et trois matinées; prix: de 25c à $1.50.

Winnipeg, rue Notre Dame-ouest, Téléphone Garry 174—Acteurs permanents; matinées : les mardis, jeudis, samedis. Prix : 25c; le soir, les prix sont 15c à 50 cts. Cette semaine :

"Tess of the Storm Country"; la semaine prochaine, "On Trial".

A *l'Orpheum, rue Fort—Vaudeville* : matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs. ; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix : matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Lundi prochain: Lew Dockstader, le fameux humoriste; Jack Wyatt, et ses petits écossais en costume de montagnards; Tartens, chansons écossaises et dances; Mlle Nathalie Alt, arrivant du Palace Theatre de New-York, chansons ; les frères Caites, danseurs; George Kelly, Anna Cleveland et Nora O'Connor, joueront "Finders-Keepers'; Moore, Gardner et Rose, chanteurs; Robert Everest, un diseur intéressant.

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main : trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour cette semaine :

"A Bachelor Dinner", farce en musique; Patricola; Billy 'Swede' Hall et Cie.; une brebis galeuse "Samayoa"; Tabor et Green.

DOMINION

Jeudi, vendredi et samedi, Fannie Ward, dans "Betty to the Rescue."

PETITES ANNONCES

The Canadian Western Railway Company

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session par la "The Canadian Western Railway Company" d'un acte étendant le temps durant lequel elle peut commencer et compléter la construction du chemin de fer qu'elle a été autorisée de construire par le Chapitre 69 des Statuts de 1909 à savoir : d'un point sur la frontière internatonale au ou près du village de Coutts dans la Province d'Alberta, via Pincher Creek à Calgary, et de Livingstone Mountain à Gould's Dome; et de là via la Elk Valley au ou près du village de Michel.

Daté à Winnipeg, ce 2ème jour de janvier A.D. 1917.

HOUGH, CAMPBELL & FERGUSON,
Winnipeg, Manitoba.
Avocats des réquérants.
11-16

LE MINISTRE DES FINANCES
INVITE
LE PEUPLE CANADIEN À
COMMENCER DÈS MAINTENANT
À ÉPARGNER
EN VUE DU
PROCHAIN EMPRUNT DE GUERRE

9 JANVIER 1917
MINISTÈRE DES FINANCES
OTTAWA